

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 7 décembre 2023**

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE  
DELEGUES

En exercice : 34  
Présents : 29  
Votants : 29

**D23.113**

L'an deux mille vingt-trois,  
le sept décembre,  
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC  
LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 27 novembre  
2023, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par  
la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de  
M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, LAFON Madeleine, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, SALENDRES Jean-Sébastien, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.

**Absents excusés** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David, MALZAC Claude, DE SOUSA Guy et VAYSSIER Jean-Louis,

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D23.113 : PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS – OPERATION COMPOSTEURS**

Monsieur le Président rappelle que l'axe 2 du plan local de prévention des déchets validé dans le cadre des mesures de réduction des déchets ménagers prévoit de lancer, dès 2023, les opérations de développement de la pratique du compostage.

Il donne la parole à Monsieur le Vice-Président en charge des déchets qui fait part des propositions de la commission réunie le 7 novembre 2023.

Il est proposé de lancer une opération composteur pour les particuliers en achetant 120 composteurs de 200 litres. Le coût total étant estimé à 10 000€HT. Ces composteurs seront proposés aux particuliers au prix de 25€.

Il est proposé d'équiper gratuitement les écoles qui le souhaitent de composteurs (volume en fonction du besoin) et bac à matières sèches le cas échéant. A ce jour deux écoles sont intéressées. Cela représente un coût estimé de 750 €HT.

Enfin, il est proposé d'expérimenter la mise en œuvre de composteurs partagés semi-collectifs sur les communes qui se sont portées volontaires à savoir Banassac-Canilhac, Chanac et Saint Germain du Teil. Ces équipements acquis par la CC ALCT seraient mis à disposition gratuitement. Cela représenterait un coût estimatif de 3500 €HT.

Le coût total de l'opération est estimé à 14 250€ HT.

Une séance d'information sera dispensée par l'agent PLPD à chaque remise de composteur.

**Oui l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

**APPROUVE** les propositions de Monsieur Le Vice-Président,

**DECIDE** d'acquérir 120 composteurs à destination des particuliers et fixe le tarif de mise à disposition à 25 euros,

**DECIDE** d'équiper gratuitement en composteur les écoles maternelles et primaires du territoire,

**DECIDE** d'expérimenter le compostage partagé semi-collectif sur 1 à 2 sites sur les communes de Banassac-Canilhac, Chanac et Saint Germain du Teil, la communauté de communes prenant à sa charge ses équipements,

**PREND** acte du montant estimatif de l'opération de 14 250 € HT soit 17 100€TTC et DIT que cette dépense a été inscrite au budget principal 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son Vice-président à passer la commande pour l'ensemble de ces équipements, à solliciter les éventuelles aides financières et à signer tout document se rapportant à cette opération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 13 décembre 2023,  
Le Président,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL